

Réunion du 28 octobre 2019

Présents : MM. TACHON C, BRUNET A, THIBAUT B

FORFAITS

○ Club de BLEUETTES FOOTBALL 1.

Match n° 21950520 du 6.10.2019 D2 Féminines à 8, poule C, entre les BLEUETTES FOOTBALL 1 et FC du LUY DE BEARN 1. Forfait non déclaré des BLEUETTES FOOTBALL 1.

En conséquence, le résultat s'établit comme suit :

- BLEUETTES FOOTBALL : 0 points (0 but)
- FC du LUY DE BEARN : 3 points (3 buts)

○ Club de MAURRIN A.S.

Match n° 22002901 du 27.10.2019 Seniors Départemental 4 poule B entre LATRILLE U.S.2 et MAURRIN A.S.3. Forfait non déclaré de MAURRIN A.S. 3.

En conséquence, le résultat s'établit comme suit :

- LATRILLE U.S. 2 : 3 points (3 buts)
- MAURRIN A.S. 3 : - 1 point (0 but)

Match retour n° 29002916 à LATRILLE.

COUPE DES RESERVES

Pour la saison en cours, la Coupe des Réserves est répartie en 10 poules de 4 équipes.

A l'issue de la dernière journée des matchs de poules, les équipes classées premières ainsi que les 6 meilleures deuxièmes seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.

En cas d'égalité concernant les équipes classées à la seconde place, il sera fait application de l'article 7, alinéa C, des Règlements Sportifs.